



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

<p>Séance du : 23 juin 2025 Date de la convocation : 19 juin 2025 Affichage ordre du jour : 19 juin 2025 Délibération : n°27/2025 Objet : Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2025-2028</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 5 Nombre de votants : 5</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Faute de quorum lors de la séance du 19 juin 2025 à 16h00, le comité syndical s'est réuni le 23 juin 2025 à 10h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOIX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélienne WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Néant

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DELABRE

Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2025-2028

Exposé :

M. le Président rappelle aux délégués syndicaux l'engagement pris de construire un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) notamment pour répondre à la préconisation performance émise par la Chambre Régionale des Comptes mais également pour disposer d'un document de programmation essentielle à la mise en œuvre politique des différents projets portés par le syndicat mixte.

Cela permet également de traduire de manière opérationnelle les différents documents de planification constitués par le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier (SDCP) ainsi que le projet de mobilité du syndicat intitulé " les Mobilités de Demain " voté par les élus du comité syndical au cours des dernières années.

Cette programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement mais également de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion du syndicat. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de notre collectivité et d'en faciliter le pilotage.

Elle permet également de rassurer notre opérateur la SPLTISA sur la programmation de renouvellement de la flotte de véhicules afin d'apporter un bon niveau de qualité à l'ensemble de nos usagers et de nos utilisateurs du réseau urbain de transports en commun.

Situé en aval de la planification stratégique et en amont de la programmation opérationnelle, le PPI contribue à la clarification de la stratégie d'investissement notamment au travers d'une triple logique :

- Logique de pilotage : avec le suivi des réalisations et des projets à venir du syndicat, de l'actualisation et estimation des coûts d'investissements à venir et de la priorisation des projets du mandat ;
- Logique opérationnelle : avec le renforcement de la lisibilité et de l'arbitrage des opérations à lancer, de la programmation opérationnelle des projets et d'un outil utile de programmation à moyen terme de l'activité des services du syndicat ;
- Logique financière : avec un outil d'aide à la décision et à la construction des différents budgets primitifs, un outil de simulation financière à moyen terme et d'enrichissement de l'information financière et enfin d'un outil d'arbitrage budgétaire.

Même si l'établissement d'un PPI ne constitue pas une obligation juridique, ni n'implique un vote en comité syndical, il apparaît essentiel pour notre syndicat de se doter d'un tel outil et de le partager avec les délégués syndicaux notamment pour de rendre plus lisible les investissements projetés.

Le document présenté s'articule autour des principaux objectifs suivants :

- Renouveler et moderniser l'offre de transport public sur notre ressort territorial composé de 45 communes,
- Réduire l'empreinte carbone du réseau,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité de service apporté aux usagers du réseau de transport en commun,
- Favoriser l'intermodalité et les mobilités actives sur l'ensemble notre ressort territorial,
- Mais également à intégrer les technologies numériques pour une mobilité plus fluide.

Au-delà des projets nouveaux, le PPI sanctuarise également les crédits d'investissement récurrents et courants : entretien, maintenance, mises aux normes du patrimoine, etc...

Le plan prévoit un budget global de dépenses d'investissement à hauteur de 17.732.000 € sur les 4 années de 2025-2028 soit 4.433.000 € en moyenne par an sur la durée du plan pluriannuel.

Le besoin de financement (dépenses – recettes composées notamment des subventions mobilisables), estimé à hauteur de 3 M. d'€/an en moyenne, serait ainsi couvert à 60 % par l'autofinancement nouveau et

à 40 % par la dette, étant entendu que le syndicat mixte restera attentif, dans cette couverture du besoin, à conserver un taux d'épargne brute et une capacité de désendettement satisfaisants, de l'ordre de 12 % pour l'épargne brute et inférieure à 10 ans pour la capacité de désendettement.

C'est l'objectif stratégique fixé lors des derniers débats d'orientations budgétaires et la trajectoire financière qu'il importe de poursuivre pour permettre au syndicat mixte Sambre Mobilités de réaliser des investissements importants tout en conservant une relative bonne santé financière.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 10 juin 2025,
- Sur proposition de M. le Président ainsi que de M. le Vice-Président en charge des finances,

Considérant :

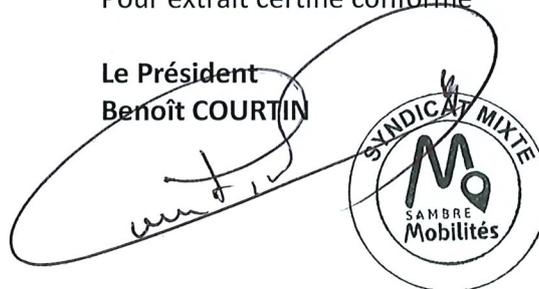
- la nécessité de se doter d'un outil pour l'ensemble des motifs explicités dans l'exposé,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2025-2028,
- **PRECISE** que le montant des investissements pour la période 2025-2028 s'élève à 17.732.000 €,
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter tout partenaire ou tout financeur susceptible d'accompagner les opérations projetées, et notamment dans le cadre de tout dispositif de subvention,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité et à M. le Responsable du SGC d'Avesnes sur Helpe.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 059-255902827-20250623-DEL27_2025-DE